



**DECISION N° 001/2026/D/DIF/C-BYO/SG/STADU/CIPMP DU 13 MARS 2026**

DECLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2026 DU 08 JANVIER 2026, POUR LA REALISATION EN TROIS (03) LOTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ALLAT (LOT1), L'ECOLE PUBLIQUE DE TARAM DOYAM (LOT2) ET A L'ECOLE PUBLIQUE DE MAYO VOURE (LOT3), COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA;

**Le Maire de la Commune de Banyo,  
(Autorité Contractante)**

- Vu la constitution ;  
Vu la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés ;  
Vu La loi N° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026;  
Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté N°00000204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement.  
Vu La circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;  
Vu La lettre circulaire N° 0001879 /LC/MINFI DU 31 Décembre 2025 relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget des collectivités territoriales décentralisées pour l'Exercice 2026  
Vu l'avis d'appel d'offres N°001/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2026 du 08 Janvier 2026, Pour la réalisation en trois (03) lots des travaux de Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'Allat (LOT1), l'Ecole Publique de Taram Doyam (LOT2) et à l'Ecole Publique de Mayo Vouré (LOT3), Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua;

**Considérant :** Le rapport et le procès-verbal de la session du 10 Mars 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Banyo, déclarant éliminés toutes soumissionnaires pour défaut de présentation d'attestation de catégorisation ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est déclarés infructueux, l'avis d'appel d'offres N°001/AONO/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2026 du 08 Janvier 2026, Pour la réalisation en trois (03) lots des travaux de Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique d'Allat (LOT1), l'Ecole Publique de Taram Doyam (LOT2) et à l'Ecole Publique de Mayo Vouré (LOT3), Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**AMPLIATIONS :**

- ARMP/AD/NGDERE (Pour publication et archivage)
- CIPMP/M°BYO
- DDEPAT/M°BYO
- DDMAP/M°BYO
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES
- DOSSIER

Banyo, le **13 MARS 2026**  
**Le Maire,**  
  
**Yolande Samba**